

Pour Qui ?

Tout conducteur (CDI, CDD, intérimaires), même occasionnel, de ponts roulants et portiques.

Quand ?

Au moment de l'embauche.

Prérequis : aptitude médicale, être âgé de 18 ans au minimum

Objectifs ?

La formation théorique et pratique porte notamment sur :

- > Connaissances générales, dispositions réglementaires
- > Technologie et stabilité des ponts roulants et portiques
- > Caractéristiques fonctionnelles et conditions d'utilisation courantes des ponts roulants et portiques
- > Risques et moyens permettant de les prévenir
- > Élingage
- > Entretien

Le stagiaire sera évalué sur des connaissances théoriques et des connaissances pratiques correspondant à la catégorie de l'engin concerné.

Sanction de stage ?

Oui

- > Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) de ponts roulants et portiques, pour chacune des catégories*, délivré par l'organisme testeur
- > Autorisation de conduite délivrée par l'employeur

** 2 catégories de ponts roulants et portiques*

Par qui ?

Organismes testeurs certifiés

Durée ?

Non définie par la réglementation

Durée pratiquée par les OF : 2 à 3 j

Recyclage ?

Oui

- > CACES® valable **5 ans** - 2 j (durée pratiquée)

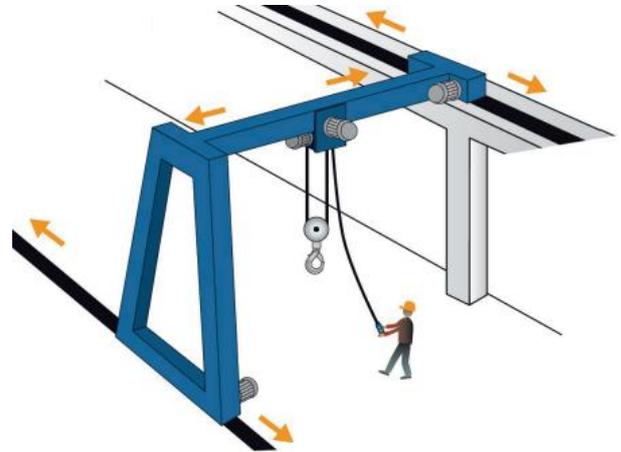
Référence Réglementaire

Arrêté du 2 décembre 1998 relatif à la formation à la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de levage de charges ou de personnes.

Recommandation R484 CNAM

2 catégories de ponts roulants et portiques

Catégorie 1
Ponts roulants et portiques à commande au sol



Catégorie 2
Ponts roulants et portiques à commande en cabine

